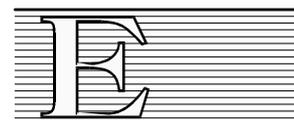




**NATIONS UNIES  
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/CM.38/8  
13 mai 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

Trente-huitième session de la Commission/Conférence  
des ministres africains des finances, de la planification  
et du développement économique

Abuja  
14 et 15 mai 2005

**RAPPORT DE LA VINGT-QUATRIÈME REUNION DU COMITÉ  
D'EXPERTS DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES AFRICAINS DES  
FINANCES, DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE**

**Abuja  
11 - 13 mai 2005**



## A. PARTICIPATION

1. La vingt-quatrième réunion du Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique s'est tenue à Abuja du 11 au 13 mai 2005. M. Keith Muhakamizi, Secrétaire adjoint du Trésor/Secrétaire général adjoint du Ministère des finances, de la planification et du développement économique de l'Ouganda, qui présidait la séance d'ouverture, a prononcé de brèves remarques liminaires. Des discours d'ouverture ont été prononcés par M. K.Y. Amoako, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et par Mme Ngozi Okonjo-Iweala, Ministre des finances de la République fédérale du Nigéria.

2. Des représentants des États membres énumérés ci-après ont participé à la réunion: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. Les institutions spécialisées des Nations Unies et les organismes ci-après étaient représentés: Banque mondiale, Bureau des Commissions régionales à New York (ONU), Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, Fonds international pour le développement agricole (FIDA), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Fonds monétaire international (FMI), Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR), Organisation internationale du travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation mondiale du commerce (OMC), Programme alimentaire mondial (PAM), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Union postale universelle (UPU).

4. Des observateurs des organisations et entités ci-après étaient présents: African Export-Import Bank (AEIB), Agence canadienne de développement international (ACDI), Aide Ok Camp, Banque ouest-africaine de développement (BOAD), Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC), Centre for Environmental Resources and Sustainable Ecosystems (Centre des ressources environnementales et des écosystèmes durables) (CERASE), Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), Congrès panafricain des églises, Consortium pour la recherche économique en Afrique (CREA), Earth in Balance (EB), Ghana Institute of Management and Administration (Institut ghanéen de gestion et d'administration) (GIMPA), Initiative for Community Development (Initiative pour le développement des communautés) (ICD), Madhavani International (MI), Ministry of Cooperation and Integration in Africa (Ministère de la coopération et de l'intégration en Afrique) (MCIA), National Youth Council (Conseil national de la jeunesse) (NYCN), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Uganda Finance Trust Ltd (UFTL), Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et Union panafricaine des étudiants.

## **B. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ÉLECTION DU BUREAU**

5. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau et adoption du programme de travail.
3. Étude des conditions économiques et sociales en Afrique, 2004-2005.
4. Exposés par le secrétariat sur chacun des points du document de synthèse, suivis d'un débat général. Les exposés et débats étaient consacrés aux points ci-après:
  - Débat sur le thème de la Conférence: «Réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique»;
  - Rapport sur l'Examen mutuel de l'efficacité du développement dans le contexte du NEPAD.
5. Présentation spéciale: Vue d'ensemble de l'Initiative africaine concertée sur la réforme du budget.
6. Questions statutaires:
  - Examen du Rapport annuel sur les activités de la Commission, 2005, y compris les rapports des organes subsidiaires ayant tenu des réunions depuis mai 2004.
7. Projet de programme de travail et d'ordre de priorité pour l'exercice biennal 2006-2007.
8. Questions diverses.
9. Examen et adoption du rapport du Comité.
10. Clôture de la réunion.

6. Le programme de travail a été approuvé, assorti de la recommandation d'aborder les questions multisectorielles de développement évoquées par le Secrétaire exécutif de la CEA et la Ministre des finances du Nigéria dans leurs discours d'ouverture.

### **Élection du Bureau**

7. Le Comité a élu à l'unanimité les membres du nouveau Bureau, dont la composition est la suivante:

Présidente	Nigéria
Premier Vice-Président	Égypte
Deuxième Vice-Président	République du Congo
Troisième Vice-Président	Lesotho
Rapporteur	Éthiopie

## **C. COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

### **Discours d'ouverture**

8. En sa qualité de Président du Bureau sortant, M. Keith Muhakamizi, Secrétaire adjoint du Trésor/Secrétaire général adjoint du Ministère des finances, de la planification et du

développement économique de l'Ouganda, a accueilli les participants à la réunion et remercié le Gouvernement nigérian d'avoir accepté d'accueillir la réunion. Il a rappelé certaines des principales recommandations formulées par le Comité à Kampala en mai 2004 et passé en revue les faits nouveaux survenus aux niveaux régional et mondial depuis lors et leurs incidences sur l'Afrique. Il a invité le Comité à faire fond sur la réussite de la réunion de Kampala en centrant les discussions sur des questions et des politiques qui seraient utiles pour le développement de l'Afrique.

9. Le Secrétaire exécutif de la CEA, M. K.Y. Amoako, a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion et a exprimé sa gratitude au Gouvernement et au peuple du Nigéria pour avoir accueilli la réunion. Il a également saisi cette occasion pour rendre hommage au Président Olusegun Obasanjo pour sa participation très active à la recherche de solutions à maints problèmes africains et pour son rôle de premier plan dans la mise en œuvre du NEPAD.

10. M. Amoako a commenté certains des changements positifs intervenus sur le continent dans différents domaines au cours des dix dernières années. Les pays africains avaient accompli des progrès notables dans le domaine de la paix et de la sécurité en ce sens que plusieurs conflits anciens avaient été résolus et que d'autres étaient en train de l'être, sous l'égide de l'Union africaine (UA) et du NEPAD. Par ailleurs, plusieurs pays africains avaient renforcé les pratiques de bonne gouvernance et ouvert leur espace politique comme en témoignait l'accroissement de la participation des femmes dans les médias et des groupes de la société civile dans le processus politique. De même, le paysage économique s'était amélioré grâce à une plus grande stabilité macroéconomique, des taux de croissance économique plus élevés, une inflation plus faible que dix ans auparavant et l'amélioration de la gestion du secteur public et de l'obligation comptable. Les technologies de l'information avaient révolutionné les méthodes d'action et influé positivement sur la vie de millions d'Africains. Les efforts d'établissement d'un nouveau partenariat mondial pour le développement commençaient à donner des résultats comme le montraient l'augmentation récente des flux d'APD et le passage de la conditionnalité à la responsabilité mutuelle. Les initiatives visant à inverser le déclin des résultats commerciaux de l'Afrique avaient également été renforcées dans le cadre du Programme de Doha pour le développement.

11. Le Secrétaire exécutif a fait observer que les réformes entreprises par le secrétariat de la CEA au cours des dix dernières années avaient préparé la Commission à anticiper correctement les principaux problèmes émergents du continent et à contribuer à la réalisation du programme de développement de l'Afrique. Par exemple, la CEA s'était attachée à promouvoir la bonne gouvernance et elle avait plaidé pour l'instauration d'un État compétent et efficace assurant la protection des droits de l'homme, la prestation des services et la mise en place d'un climat favorable à l'esprit d'entreprise et à la croissance économique, réels fondements du développement. Parmi les autres réalisations majeures de la Commission, on pouvait citer le renforcement des capacités d'analyse et de plaidoyer dans le domaine de l'égalité des sexes, notamment la mise au point d'indicateurs de suivi des résultats des gouvernements par rapport aux objectifs consacrés dans le Programme d'action de Beijing. La CEA a également joué un rôle de premier plan pour aider l'Afrique à combler la fracture numérique par son rôle dans la mise en œuvre de l'Initiative «Société de l'information en Afrique». Plus de trente pays avaient

élaboré des plans complets de mise en place de l'infrastructure nationale de l'information et de la communication, ou cyberstratégies, depuis le lancement de l'Initiative en 1996.

12. Toutefois, malgré les progrès réalisés, M. Amoako a cité trois questions fondamentales liées au thème de la Conférence, pour lesquelles des progrès visibles étaient encore nécessaires. Il s'agissait de la question de la dette, du VIH/sida et de l'objectif primordial de réduction de la pauvreté. En ce qui concerne la dette, l'Initiative PPTE renforcée s'était avérée inadaptée pour répondre aux besoins de financement de l'Afrique face aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). À cet égard, M. Amoako a indiqué qu'il appuyait la décision prise récemment par les ministres africains des finances réunis à Dakar d'inciter les dirigeants africains à adopter une position militante et énergique sur l'annulation de la dette au «Sommet du Millénaire+5» en septembre.

13. S'agissant du VIH/sida, qui entravait les efforts de l'Afrique pour maintenir des taux positifs de croissance économique et entamait le capital humain, des mesures étaient nécessaires pour amplifier la lutte contre la maladie. À ce propos, le Secrétaire exécutif a informé les participants des travaux actuels de la CEA sur les liens fondamentaux entre VIH/sida et gouvernance en Afrique dans le contexte de la Commission du VIH/sida et de la gouvernance en Afrique, créée par le Secrétaire général de l'ONU en 2003. Le rapport de la Commission, qui serait publié ultérieurement dans l'année, décrirait en détail la menace que faisait planer le VIH/sida sur les sociétés et les économies africaines et comporterait un ensemble complet d'options à l'intention des décideurs.

14. M. Amoako a souligné que le thème de la réunion était particulièrement opportun et adéquat, en vue de la tenue prochaine du Sommet de l'Union africaine sur les OMD et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des OMD. Il s'est fait l'écho des préoccupations soulevées dans plusieurs rapports récents, à savoir que l'Afrique n'atteindrait pas les cibles des OMD avant 2015 au vu des tendances actuelles. Il s'est félicité de plusieurs initiatives récentes visant à créer une dynamique d'envergure pour aider l'Afrique à réaliser les Objectifs. À cet égard, on pouvait notamment citer les rapports de la Commission pour l'Afrique, créée par le Premier Ministre britannique Tony Blair, et le Projet «Objectifs du Millénaire» dirigé par le Professeur Jeffrey Sachs.

15. La mise en œuvre des recommandations figurant dans ces rapports exigerait néanmoins des efforts nationaux et internationaux substantiels pour améliorer la gouvernance, promouvoir l'esprit d'entreprise, mobiliser les ressources nationales, augmenter sensiblement l'aide fournie et améliorer le régime commercial international de façon à l'axer davantage sur le développement.

16. Dans sa déclaration liminaire, la Ministre des finances de la République fédérale du Nigéria, Mme Ngozi Okonjo-Iweala, a souhaité aux représentants la bienvenue au Nigéria. Elle a remercié le Secrétaire exécutif de la CEA, ainsi que le Président et les membres du Bureau sortant du Comité, d'avoir rendu possible la tenue de la réunion.

17. Mme Ngozi Okonjo-Iweala a décrit le thème de la réunion, «*Réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique*» comme étant pertinent et d'une grande

importance, étant donné les informations récentes selon lesquelles il y avait peu de chances que l'Afrique réalise les OMD d'ici à 2015 si les tendances actuelles se poursuivaient. Elle a toutefois fait observer qu'il était toujours possible d'accomplir des progrès dans la poursuite desdits objectifs au cours des 10 années restantes si des mesures audacieuses étaient prises dès maintenant. À cet égard, elle a souligné la nécessité de manifester une plus grande volonté politique afin de fournir les ressources nécessaires pour combler les déficits que les pays africains accusaient dans la réalisation des Objectifs. Réclamant des mesures à prendre tant par les pays africains que par leurs partenaires de développement afin d'avancer dans ladite réalisation, le Consensus de Monterrey fournissait un cadre adéquat pour accélérer les progrès dans ce domaine.

18. Pour leur part, les pays africains devraient continuer à consolider les réformes structurelles en cours pour renforcer la gouvernance, lutter contre la corruption, améliorer les institutions publiques, adopter des politiques appropriées et réaliser des investissements pour impulser la croissance économique et mobiliser les ressources intérieures dans le but de financer les stratégies nationales de développement. À leur tour, les pays développés devraient compléter ces efforts en s'engageant à fournir, en temps opportun, une aide financière additionnelle à long terme, qui soit efficace et prévisible, en exploitant les possibilités offertes par les nouvelles facilités de financement telles que le Mécanisme de financement international. Ils devraient doubler l'APD par rapport à son niveau de 2001 et les ressources additionnelles ainsi obtenues devraient être gérées efficacement et utilisées rationnellement conformément à la Déclaration de Rome sur l'harmonisation et à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Ils devraient ouvrir leurs marchés aux exportations des pays en développement tout en élargissant et en renforçant les mesures d'allégement de la dette, mesures dont il faudrait examiner la viabilité et la conformité avec les OMD, afin de stabiliser la croissance et d'augmenter les revenus par habitant. La Ministre des finances a toutefois fait l'éloge des progrès significatifs réalisés par la plupart des pays africains s'agissant de réformer leurs économies, ces efforts ayant entraîné la stabilité macroéconomique, l'élévation des niveaux de croissance, la réduction de l'inflation, l'amélioration de la gouvernance et l'accroissement de la stabilité politique. Elle a cité à cet égard l'exemple du Nigéria où les réformes mises en route par l'actuel Gouvernement produisaient des résultats impressionnants sous forme d'une croissance plus forte et d'une gestion économique améliorée. Elle a également informé les participants à la réunion des mesures draconiennes prises par son gouvernement pour combattre la corruption.

19. L'oratrice a exhorté les pays africains à faire davantage pour réduire la pauvreté et améliorer le climat en vue d'une large croissance tirée par le secteur privé, y compris en accroissant l'investissement dans l'infrastructure, les soins de santé, l'éducation et les autres services essentiels, tout en créant des emplois. Elle a vivement recommandé à l'Afrique et aux Africains d'accepter d'assumer la responsabilité première du développement du continent. Sur ce plan, l'Afrique devait diriger son propre développement et créer un environnement propre à promouvoir une croissance équitable et juste pour les pauvres. La Ministre a également souligné qu'il était nécessaire d'ancrer les mesures à l'appui des OMD dans des stratégies de réduction de la pauvreté prises en main et dirigées par les pays.

20. Mme Ngozi Okonjo-Iweala a énuméré quatre domaines d'examen pour le Comité: i) la mesure dans laquelle le comportement des pays africains affecte leur taux de réalisation des

OMD; ii) la mesure dans laquelle la structure des budgets nationaux entrave la réalisation des OMD; iii) les méthodes effectivement utilisées pour mesurer les progrès dans la réalisation des OMD; iv) la mesure dans laquelle la dette ralentit la croissance économique. Elle a conclu en préconisant la mise en place d'un cadre de suivi fondé sur l'examen mutuel et qui permettrait aussi bien aux pays développés qu'aux pays en développement de faire le bilan et d'orienter les progrès vers la réalisation des OMD.

**Étude des conditions économiques et sociales en Afrique 2004-2005** (point 3 de l'ordre du jour)

21. En introduisant la séance, le nouveau Président du Bureau, M. George T. Irele, Secrétaire général par intérim au Ministère des finances du Nigéria, a remercié le Comité de la confiance qu'il avait placée dans le nouveau Bureau en l'élisant. Il a également remercié le secrétariat de la CEA pour l'excellente préparation de la réunion. Concernant le thème, il a fait remarquer que des taux suffisants de croissance économique et l'attachement à des politiques et stratégies endogènes et dont les pays se sentaient maîtres constituaient des préalables à la réalisation des OMD en Afrique d'ici à 2015. À cet égard, il a souligné qu'il faudrait intensifier les efforts tendant à renforcer les capacités, à améliorer la gouvernance et les institutions, à appliquer les réformes juridiques, judiciaires, administratives et financières, ainsi qu'à investir dans le capital humain, comme le préconisaient le NEPAD et le Mécanisme d'évaluation intra-africaine; ces éléments étant essentiels à la réalisation d'une croissance économique soutenue et à la réduction de la pauvreté. L'intervenant a exhorté les pays africains à accroître les mesures dans ces domaines et invité les partenaires de développement de l'Afrique à compléter les efforts du continent.

22. Le Comité a ensuite examiné le document intitulé «*Étude des conditions économiques et sociales en Afrique, 2004-2005*» (E/ECA/CM.38/4) et appris que, d'un taux de 4,3% en 2003, la croissance du PIB était passée à 4,6% en 2004. Les principaux facteurs qui avaient contribué à cette croissance étaient un renchérissement important des cours internationaux du pétrole conjugué à une augmentation de la production pétrolière, une forte reprise de l'économie mondiale qui accroissait la demande de produits pétroliers africains ainsi que de produits du continent autres que le pétrole. S'y ajoutaient l'amélioration des résultats du secteur agricole dans tout le continent en dépit de l'invasion acridienne dans un certain nombre de pays d'Afrique de l'Ouest, la poursuite d'une gestion macroéconomique judicieuse, l'amélioration de la situation politique dans bon nombre de pays, l'augmentation de l'appui des donateurs sous forme d'aide et d'allègement de la dette, de même que la progression de l'investissement étranger direct et la croissance dans le secteur du tourisme.

23. Il ressortait en outre de l'étude que les pays exportateurs de pétrole et les pays sortant d'un conflit dominaient le groupe des pays en tête de peloton en matière de croissance rapide. La forte croissance dans les pays sortant d'un conflit résultait des conditions initiales modestes et de l'importante aide extérieure destinée à la reconstruction. Par ailleurs, les pays en queue de peloton étaient ceux qui connaissaient une forte instabilité politique et, dans certains cas, la sécheresse. Selon les prévisions, si les facteurs qui avaient entraîné la croissance en 2004 ne variaient pas considérablement en 2005, l'Afrique progresserait à un taux de 5% au cours de l'année, soit le taux le plus élevé en une décennie.

24. Au cours du débat qui a suivi, le Comité a fait observer qu'en dépit de l'embellie économique, il subsistait plusieurs domaines de préoccupation. À ce titre, on pouvait citer: le risque d'appréciation continue de la monnaie de certains pays par rapport au dollar et ses effets pervers sur les prix des exportations, la faiblesse de l'épargne et de l'investissement intérieurs, et le fait que, jusqu'ici, la croissance n'ait pas débouché sur la création d'emplois et la réduction de pauvreté. C'était ainsi que seuls quatre pays, à savoir l'Angola, le Tchad, la Guinée équatoriale et le Mozambique, avaient atteint le taux de croissance de 7% requis pour réaliser l'Objectif du Millénaire consistant à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015. Ces taux avaient été obtenus pendant la période 2000-2004. De plus, l'Afrique avait toujours la proportion la plus élevée de pauvres du monde et ses résultats d'ensemble dans la réalisation des OMD étaient plutôt décevants.

25. Le Comité a en outre fait observer que la détérioration des termes de l'échange continuait de peser lourdement sur la croissance économique en Afrique et que cette question devait être mieux traitée dans le rapport. À titre d'exemple, il y avait lieu de signaler que les gains des pays africains exportateurs de pétrole résultant du renchérissement des cours étaient en partie annulés en raison de l'alourdissement des factures des importations découlant de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar.

26. Le Comité a fait remarquer que le faible niveau de l'épargne et de l'investissement intérieurs représentait également un obstacle à la croissance économique. Cependant, il a reconnu qu'à elle seule, une épargne élevée ne produisait pas nécessairement des investissements élevés. Des facteurs institutionnels aussi bien que financiers étaient tout aussi importants dans l'acheminement de l'épargne vers les secteurs les plus productifs. Sur ce plan, le Comité a mis en exergue le fait que les banques africaines disposaient d'immenses ressources financières qui ne servaient pas au développement faute de réglementation financière appropriée, entre autres.

27. Il a reconnu que la croissance ne conduisait pas nécessairement à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté. Pour qu'il en fût ainsi, il fallait donc appliquer des stratégies de croissance favorables aux pauvres, notamment des politiques appropriées de distribution des revenus. Il faudrait, dans ce cadre, encourager des politiques ciblant délibérément les secteurs à fort potentiel de création d'emplois. En outre, selon le Comité, les questions de développement social et de dette n'étaient pas suffisamment traitées dans le rapport, lequel devrait tenter de comparer l'Afrique à d'autres régions et montrer si le fossé s'élargissait en matière de prospérité.

28. Les recommandations suivantes ont été formulées:

29. Le Comité a recommandé que le secrétariat entreprenne les études nécessaires et formule des recommandations appropriées quant à la meilleure voie à suivre pour réaliser les OMD, étant donné que la majorité des pays africains n'atteindraient probablement pas la plupart des objectifs d'ici à 2015. À cet égard, il a demandé instamment aux États membres de fournir à la CEA des informations à jour pour lui permettre de mener ces études de façon appropriée. De plus, il a suggéré de revoir les critères et les méthodes d'évaluation des OMD pour qu'ils reflètent pleinement la situation réelle des pays. Le Comité a également souligné la nécessité de déterminer si les États membres étaient prêts à mettre en place des mécanismes de rétroaction et

d'évaluation pour suivre les progrès de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et il a demandé à la CEA de les aider à cet égard.

30. Le Comité a également souligné la nécessité pour les États membres d'accorder une attention particulière à la question de la répartition du revenu dans leurs politiques de développement, compte tenu de l'importance cruciale de la question pour le succès des stratégies de réduction de la pauvreté. À cet égard, la CEA a été chargée d'élaborer des propositions appropriées pour corriger ces inégalités dans les pays africains.

31. S'agissant du recours aux ressources financières inactives dans un certain nombre de banques africaines, le Comité a recommandé à la CEA de réaliser une étude sur la façon dont ces ressources pourraient être employées à des fins productives pour financer le développement, notamment la réalisation des OMD. Ainsi serait réduite la dépendance continue du continent à l'égard des ressources financières extérieures.

**Présentations du secrétariat sur chacun des points abordés dans le document de synthèse et débat général** (point 4 de l'ordre du jour)

- **Débat sur le thème de la Conférence: Réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en Afrique**

32. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a fait une présentation sur le thème de la Conférence: Réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en Afrique. Figuraient dans la présentation les défis les plus critiques du développement de l'Afrique, à savoir, notamment, la pauvreté et la faim, le chômage, les maladies, le manque de logement, la dégradation de l'environnement et l'inégalité des sexes. Il a été noté que les dirigeants africains avaient adopté les OMD et le NEPAD pour relever les défis susmentionnés.

33. Le Comité a été informé que si des progrès avaient été accomplis sur la voie de la réalisation de certains des OMD dans d'autres régions du monde, l'avancée de l'Afrique était lente et inégale. Bien que certains pays africains aient enregistré des progrès remarquables pour certains des objectifs, la plupart des pays risquent de ne pas atteindre tous les objectifs d'ici à 2015. En particulier, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté risquait d'augmenter plutôt que de baisser d'ici à 2015. Les facteurs s'opposant à la réalisation des OMD en Afrique étaient notamment une croissance économique lente, le VIH/sida, l'inégalité des sexes, les conflits, des capacités limitées pour exécuter les fonctions de base de l'administration et la mauvaise prise en compte des pauvres dans les politiques.

34. Il a été noté que les pays africains ont encore une chance de réaliser les OMD dans les dix ans restant avant l'échéance de 2015 car le monde a à sa disposition les technologies, le consensus politique et les ressources financières nécessaires pour ce faire. Toutefois, comme le Projet «Objectifs du Millénaire» le montrait clairement, les pays ne pourraient réaliser pleinement les OMD qu'en renforçant massivement les investissements publics et les capacités, en mobilisant des ressources nationales et en augmentant substantiellement l'APD. Pour que l'Afrique réalise les OMD d'ici 2015, il fallait un cadre conceptuel qui suive une approche intégrée pour le développement, une croissance de qualité élevée et une répartition équitable des revenus. Le secrétariat a donc recommandé que les OMD soient entièrement intégrés dans une

deuxième génération de stratégies de réduction de la pauvreté et qu'une attention particulière soit accordée à des problèmes fondamentaux comme la productivité rurale et urbaine, la santé, l'éducation, l'égalité des sexes, l'eau et l'assainissement, la viabilité de l'environnement ainsi que la science et la technologie. Parmi les autres éléments indispensables pour que les stratégies de deuxième génération permettent de réaliser les OMD, on a cité un échéancier de mise en œuvre plus long (par exemple, dix ans), l'augmentation des ressources, l'amélioration des capacités, une plus grande appropriation par le biais de consultations élargies avec les parties prenantes.

35. Le secrétariat a également insisté sur la nécessité d'un cadre de suivi, sous la forme d'un examen mutuel de l'efficacité du développement, qui serait mis au point dans le contexte du NEPAD et serait ancré dans les engagements des gouvernements africains comme des partenaires du développement. Du côté des gouvernements africains, les dirigeants devraient s'attacher à mettre en place des processus et des institutions en vue d'une meilleure gouvernance, tout en renforçant les capacités humaines et en fournissant un environnement propice au développement et à une croissance impulsée par le secteur privé. Les engagements des partenaires du développement exigeaient davantage d'harmonisation avec les priorités nationales, un accroissement substantiel de l'aide versée et le renforcement de l'appui aux stratégies favorables aux pauvres visant à réaliser les OMD.

36. Le secrétariat a conclu la présentation en mettant en lumière certaines questions à débattre: la nécessité d'affermir les engagements politiques, l'intégration des communautés économiques régionales (CER) dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté; le rôle des CER dans la réalisation des OMD; les politiques appropriées pour la formation et la rétention du capital humain et l'arrêt de l'exode des compétences; les mesures prioritaires visant à créer un environnement propice au développement des PME et du secteur des petits exploitants agricoles; et les stratégies permettant à l'Examen mutuel d'apporter sa contribution au processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine.

37. S'agissant de l'OMD 8 sur le partenariat mondial, des progrès avaient été accomplis au cours des deux dernières années pour accroître l'APD afin d'atteindre l'objectif convenu de 0,7% du PNB. Toutefois, cette augmentation n'avait pas suffi pour réaliser les OMD. Si une aide accrue était nécessaire pour réaliser les OMD en Afrique, ce n'était pas là une condition suffisante.

38. Le représentant de l'Organisation internationale du Travail (OIT) est intervenu dans le débat sur le thème de la Conférence en soulignant l'importance de la création d'emplois pour réduire la pauvreté et réaliser les OMD. Le représentant est convenu que si elle était cruciale pour la réduction de la pauvreté, à elle seule, comme l'avait prouvé l'expérience, la croissance économique ne suffisait pas, à moins de déboucher sur la création d'emplois productifs. Il a déploré le fait que, malgré son rôle crucial dans la réduction de la pauvreté, l'emploi ne soit pas considéré comme un objectif explicite des OMD.

39. Dans cette optique, l'intervenant a fait, notamment, les recommandations suivantes:

- Il faudrait accorder une plus grande priorité aux questions relatives à l'emploi dans la deuxième génération de stratégies de réduction de la pauvreté et, plus généralement, dans les politiques et stratégies de développement;
- Il faudrait encourager la croissance des secteurs qui stimulent l'emploi, comme l'agriculture, les infrastructures, les TIC, le textile et le tourisme et améliorer l'emploi et les possibilités de travail dans les secteurs où travaillent les pauvres, à savoir essentiellement l'économie rurale et informelle;
- Il faudrait faire en sorte que le cadre macroéconomique favorise la création d'emplois et stimule le développement de l'esprit d'entreprise à tous les niveaux, en particulier chez les jeunes femmes et les jeunes hommes;
- Il faudrait mettre en place un système d'information concernant le marché de l'emploi qui permette de suivre les progrès accomplis en matière d'emploi, de rémunération et d'autres indicateurs;
- Il faudrait veiller, dans le processus d'examen des OMD, à ce que l'emploi productif et décent soit un objectif transversal qui contribue à la réalisation de tous les autres objectifs.

40. Au cours du débat qui a suivi, le Comité est revenu sur un certain nombre de questions soulevées pendant les présentations et dans les allocutions d'ouverture du Secrétaire exécutif et de la Ministre nigériane des finances.

41. Le Comité s'est particulièrement félicité de l'insistance sur la nécessité d'ancrer la réalisation des OMD dans des stratégies de développement dirigées et prises en main par les pays et il a fait sienne la recommandation de centrer sur les OMD une deuxième génération de stratégies de réduction de la pauvreté, fondée sur le renforcement et l'expansion des stratégies actuelles. Ces stratégies de deuxième génération devraient également s'attaquer à des domaines critiques tels que la productivité rurale et urbaine, la création d'emplois, la santé, notamment le VIH/sida et le paludisme, l'éducation, l'égalité des sexes, l'eau et l'assainissement, la sécurité alimentaire et la nutrition, la viabilité de l'environnement, l'intégration régionale, le transport et les stratégies pour faire face aux catastrophes naturelles et aux chocs exogènes. À cet égard, le Comité a demandé à la CEA d'aider les pays africains à renforcer leurs capacités en vue d'une appropriation nationale des OMD.

42. Reconnaissant que des taux de croissance économique plus élevés seraient essentiels pour accomplir des progrès vers la réalisation des OMD, le Comité a souligné qu'il fallait accélérer dans de nombreux pays africains la croissance durable et inclusive, en particulier par les moyens suivants: amélioration de l'environnement pour l'investissement et le fonctionnement du secteur privé; renforcement de la bonne gouvernance; amélioration de la gestion financière du secteur public; intensification de l'investissement dans l'infrastructure et plus grande attention aux soins de santé, à l'éducation et à d'autres services essentiels.

43. Le Comité a également souligné qu'il importait de disposer de statistiques pour suivre les progrès accomplis par les pays sur la voie des OMD et il a demandé qu'une assistance soit accordée aux États membres pour améliorer leur capacité nationale de production de données statistiques fiables permettant ce suivi. Il a également insisté sur la nécessité de relier les systèmes nationaux de suivi et d'évaluation des OMD et ceux de la CEA et de ses bureaux sous-régionaux.

44. Le Comité a reconnu que la mobilisation de ressources suffisantes pour réaliser les OMD demeurerait un défi pressant pour les pays africains. Il a approuvé la suggestion selon laquelle les pays africains devraient déployer des efforts considérables pour mobiliser davantage de ressources intérieures et appliquer des réformes qui renforcent leur capacité de mobilisation de flux de capitaux privés plus importants, non générateurs d'endettement. Il a également pris note de l'importance qu'un allègement supplémentaire de la dette revêt pour les pays africains et a exhorté la communauté internationale à honorer ses engagements sur ce plan, notamment celui d'accroître considérablement l'APD pour accélérer les progrès sur la voie des OMD.

45. Le Comité a insisté sur le rôle crucial qu'un meilleur accès des pays africains aux marchés jouerait dans la relance de la croissance économique. Il a convenu qu'un système commercial international multilatéral, non réciproque, non discriminatoire et équitable offrirait à l'Afrique le meilleur moyen d'échapper au cercle vicieux de la pauvreté. Il a exhorté les pays développés à donner l'exemple en supprimant les subventions et les autres facteurs de distorsion du commerce existant dans les marchés agricoles fortement protégés. Il a également souligné l'importance qu'aurait une issue heureuse et ambitieuse, en 2006, du Programme de Doha pour le développement et a invité l'OMC à collaborer avec d'autres partenaires pour aider les pays africains à tirer parti des préférences tarifaires qui leur sont accordées.

- **Rapport sur l'Examen mutuel de l'efficacité du développement**

46. Les secrétariats de la CEA et du CAD/OCDE ont présenté un rapport intitulé *Efficacité du développement en Afrique – Engagements et performances: Application du principe de responsabilité mutuelle*. Ce rapport est l'aboutissement d'un travail technique lancé en 2003 par les secrétariats de la CEA et de l'OCDE pour élaborer un cadre d'examen mutuel de l'efficacité du développement. Les présentations ont donné un aperçu du rapport et couvert les domaines suivants: performances agricoles africaines et questions commerciales en perspective; bonne gouvernance et renforcement des capacités; flux et qualité de l'aide; cohérence des politiques.

47. Les orateurs ont retracé la genèse du rapport et précisé le mandat dont il est issu. Les experts ont appris que le rapport avait été commandé en novembre 2002 par le Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD. Il représentait l'aboutissement de trois années d'efforts conjoints des gouvernements africains et de leurs partenaires du développement membres de l'OCDE et il soulignait l'impact significatif des politiques des deux parties à l'efficacité du développement. Il s'inspirait de divers engagements internationaux et régionaux tels que le Consensus de Monterrey et le NEPAD. Ces engagements soulignaient l'importance de la responsabilité partagée, de l'appropriation par les pays et de la bonne gouvernance pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.

48. Le rapport avait été examiné par les experts de la CEA et ceux de l'OCDE. En outre, le Forum pour le partenariat avec l'Afrique avait débattu des modalités de l'alignement de l'examen mutuel sur les autres activités de suivi menées aux échelons mondiaux et régionaux. Le Comité a été invité à faire des commentaires qui serviraient à affiner les propositions contenues dans le rapport. L'étape suivante consisterait à soumettre le rapport sur l'examen

mutuel au Conseil de l'OCDE et au Comité des chefs d'État et de gouvernement chargés de la mise en œuvre du NEPAD.

49. La présentation sur *Les performances de l'agriculture africaine et les questions commerciales en perspective* a souligné l'importance du secteur agricole pour la réalisation des OMD, notant que l'agriculture employait 60% de la main-d'œuvre africaine et faisait vivre 90% de la population rurale. En dépit de son importance, ce secteur était toutefois confronté à un certain nombre de défis, y compris des politiques inefficaces, des marchés incomplets et segmentés, un accès limité aux finances, des infrastructures médiocres, un manque d'innovation et l'incapacité de réagir face aux catastrophes naturelles. Sur le plan extérieur, les politiques protectionnistes des pays de l'OCDE, notamment l'appui agricole intérieur, les subventions aux exportations et le dumping ont nui à l'agriculture africaine.

50. La présentation a énuméré les principales mesures requises de la part des gouvernements africains: accroissement des investissements dans le domaine de l'agriculture et du développement rural, conformément à la Déclaration de Maputo; application du Programme africain détaillé de développement agricole du NEPAD; promotion des partenariats entre secteur public et secteur privé pour stabiliser les prix, réduire les risques et fournir des crédits, les infrastructures et les services de vulgarisation.

51. Du côté de l'OCDE, il faudra: mener à bien le Programme de Doha pour le développement en mettant l'accent sur la question de l'accès aux marchés, des subventions aux exportations et de l'appui intérieur; intensifier l'aide au secteur agricole et fournir un appui au Programme africain détaillé de développement agricole du NEPAD; aider les pays africains à faire face aux ajustements commerciaux résultant des tendances des cours des produits de base et de l'érosion des préférences; résorber les chocs extérieurs liés aux fluctuations extrêmes de produits de base cruciaux et aider les pays africains à faire progresser les efforts de facilitation commerciale.

52. La présentation intitulée *Bonne gouvernance et renforcement des capacités* a fait ressortir les progrès accomplis en matière de gouvernance politique et économique, en s'inspirant des conclusions du Rapport sur la gouvernance en Afrique, établi par la CEA, qui couvre des domaines comme le respect de la constitution et des principes démocratiques; la stabilité macroéconomique accrue et l'adoption du cadre de dépenses à moyen terme. D'autres améliorations ont été observées en ce qui concerne l'efficacité et la responsabilité institutionnelles. La présentation a également montré la persistance d'institutions traditionnelles de la gouvernance qui, dans de nombreuses zones rurales, représentent la forme prédominante d'administration locale. Mais, en dépit de ces avancées, il subsiste de nombreux défis qui traduisent des lacunes de capacités: conflits violents, corruption, inégalité des sexes, progrès limités dans le domaine des droits de l'homme, faible croissance économique, pauvreté, faiblesse des institutions étatiques et non étatiques de la gouvernance.

53. Les cadres d'action ont mis en évidence la nécessité de développer et de renforcer la bonne gouvernance partout en Afrique, d'améliorer la gestion économique et des finances publiques et de consolider les systèmes propres à accentuer la transparence et la responsabilité. En ce qui concerne le renforcement des capacités, il faudrait élaborer des stratégies nationales spécifiques aux pays, établir une procédure de contrôle assortie d'indicateurs de résultats, freiner

l'exode des compétences, réformer la fonction publique et consolider les mécanismes d'apprentissage mutuel à l'échelle du continent, comme le Groupe de réflexion sur les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté créé par la CEA. Pour ce qui est des partenaires de l'OCDE, les cadres d'action incluent le renforcement des capacités de l'Union africaine en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix, l'assistance aux pays africains pour les questions politiques et techniques relatives à la gouvernance économique et des entreprises et l'alignement de la politique des donateurs sur le renforcement des capacités.

54. La présentation du CAD/OCDE sur les flux et la qualité de l'aide et la cohérence des politiques a fait ressortir un changement intervenu dans le paradigme de l'aide, qui, n'est plus axé sur les donateurs mais sur l'appropriation, qui demande des capacités et des responsabilités systémiques, basées sur la prévisibilité de l'aide. Elle a également montré que l'examen mutuel, en rapport avec l'aide, était enraciné dans les engagements de Monterrey et du G-8. Les récentes estimations de besoin d'aide, présentées dans le rapport de l'ONU sur les OMD, le rapport de la Commission pour l'Afrique et le Rapport mondial de suivi établi par la Banque mondiale s'accordent sur la nécessité d'une augmentation substantielle de l'aide.

55. Les cadres d'action pour l'intensification des flux d'aide ont insisté, du côté africain, sur la nécessité de mettre au point en même temps des politiques fermes pour la mobilisation des ressources intérieures, pendant que les partenaires de développement s'attacheraient à accroître les niveaux d'APD et à permettre un niveau élevé de prévisibilité et de planification. Il était également nécessaire de prendre conscience des problèmes des États fragiles et de s'attaquer à la dette multilatérale. S'agissant de la qualité de l'aide, les cadres d'action définissant des engagements communs et des objectifs mesurables pour l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation et la gestion axée sur les résultats figurent dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.

56. S'agissant de la cohérence des politiques, les cadres d'action ont mis en évidence la nécessité d'une approche globale de la formulation des politiques. L'Afrique devrait mettre en place à cette fin des capacités pour harmoniser sa position dans les négociations internationales, rationaliser les communautés économiques régionales (CER) et leur mandat et déployer des efforts concertés pour résoudre le problème de la corruption. Du côté de l'OCDE, on a souligné le besoin de rendre les politiques relatives à l'aide, au commerce et à la dette compatibles avec la réalisation des OMD. Les pays de l'OCDE devraient également faciliter l'issue fructueuse du cycle de Doha pour améliorer l'accès aux marchés, éliminer les subventions à l'exportation et réduire l'appui intérieur.

57. Au cours du débat qui a suivi les présentations, le Comité a insisté sur l'importance de l'agriculture pour la revitalisation des économies africaines. Dans ce contexte, plusieurs problèmes ont été cités, notamment la nécessité de moderniser les zones rurales, en particulier dans les domaines de la santé et de l'infrastructure, plutôt que de s'intéresser uniquement au développement agricole. Le Comité a observé par ailleurs que les problèmes d'accès aux marchés et l'érosion des préférences commerciales empêchaient l'Afrique d'échanger des produits agricoles. Le commerce était également entravé par un grand nombre de barrières non tarifaires concernant l'accès aux marchés des pays développés.

58. S'agissant du volume de l'aide, le Comité a fait observer que celui-ci était bien au-delà des engagements internationaux mais que la capacité d'absorption dans nombre de pays africains était également faible. Le problème était encore aggravé par la complexité des procédures bureaucratiques régissant l'accès à l'APD. Le Comité a constaté à cet égard que certaines politiques des donateurs pouvaient même contredire les objectifs de la Déclaration de Paris. Il a également noté que des clauses et conditions diverses sont imposées aux pays, quelle que soit leur situation particulière, et servent à leur refuser l'accès à des ressources extérieures.

59. Le Comité a noté que les conditionnalités qui sont imposées aux pays sans tenir compte de leurs spécificités constituent parfois un facteur de blocage pour accéder aux ressources naturelles. Tout en accueillant favorablement le rapport sur l'examen mutuel, le Comité a souligné le besoin de souplesse dans sa mise en œuvre afin d'y faire droit à de nouveaux engagements. Concernant la périodicité des examens, il a jugé nécessaire une fréquence plus rapprochée que les deux ans proposés. Il a souligné la nécessité de disposer de données fiables pour étayer les examens et a préconisé le renforcement des capacités dans ce domaine critique, car une bonne partie des données actuelles provenaient de sources de l'OCDE. Il était également nécessaire d'associer les institutions multilatérales africaines au processus d'examen.

60. Le Comité a formulé les recommandations suivantes en vue de rendre opérationnel le cadre de l'examen mutuel:

- Les pays africains devraient démontrer leur appropriation des résultats sur le plan du développement, par l'intermédiaire de mesures conformes à leur vision et à leurs priorités en matière de développement national. Il faudrait appuyer ce processus en redoublant d'efforts pour mobiliser les ressources intérieures afin de réaliser les objectifs de développement. Le Comité a invité instamment les partenaires de développement et la CEA à y contribuer.
- Les flux d'aide devraient venir renforcer les stratégies nationales de développement et ladite aide devrait être fournie sous forme d'appui au budget pour les cadres de dépenses à moyen terme. Du coup, les capacités en matière de conception et de mise en œuvre de ces cadres devraient également être renforcées. À cette fin, il faudrait assortir les allocations budgétaires de critères d'évaluation de l'efficacité basés sur divers engagements que les pays africains ont pris aux niveaux régional et international.
- De même, il faudrait, entre les donateurs, une plus grande harmonisation et une meilleure coordination de la politique d'aide et de la gestion de l'aide. Outre l'amélioration de l'efficacité de l'aide, cela réduirait la charge que représente l'établissement de rapports et réduirait les coûts de transaction.
- L'Afrique devrait renforcer ses capacités pour promouvoir le commerce international des produits agricoles. En particulier, ce renforcement devrait être axé sur la compréhension des obstacles techniques au commerce.
- Face aux contraintes qui pèsent sur le commerce international, notamment pour ce qui est de l'accès aux marchés, des crêtes tarifaires et de l'érosion des préférences

commerciales, l'Afrique devrait s'efforcer d'harmoniser ses positions afin de faire entendre une voix africaine forte dans les négociations au sein de l'OMC.

- Il fallait s'attaquer à la question de l'additionnalité des ressources dans les efforts d'allégement de la dette pour faire en sorte que l'allégement ne remplace pas de nouveaux apports d'APD.
- Il faudrait renforcer la capacité de participer au processus d'examen mutuel. Sur ce plan, la CEA était priée d'accroître son assistance aux pays africains afin de leur permettre de déterminer les lacunes non comblées par les partenaires de développement compte tenu de leurs engagements. Le renforcement des capacités devrait également couvrir les insuffisances dans la disponibilité des données provenant de sources africaines afin de faciliter les examens.
- Outre les efforts tendant à inverser l'exode des compétences, les pays du continent devraient étudier les moyens de mobiliser les compétences techniques des Africains de la diaspora.
- La CEA devrait également coopérer avec l'Union africaine, le NEPAD et la BAD pour approfondir les travaux du processus de la responsabilité mutuelle.
- Le Comité a favorablement accueilli le travail que le Forum pour le partenariat avec l'Afrique a effectué pour mettre en œuvre le processus de la responsabilité mutuelle.

**Présentation spéciale: Aperçu de l'Initiative africaine concertée sur la réforme du budget**  
(point 5 de l'ordre du jour)

61. Une présentation spéciale a été faite devant le Comité par M. Neil Cole, un représentant de l'Afrique du Sud, sur une nouvelle initiative dénommée «Initiative africaine concertée sur la réforme du budget (CABRI)», qui a été lancée en décembre 2004 à Pretoria (Afrique du Sud) par les ministres des finances de l'Afrique du Sud, du Mozambique et de l'Ouganda. Cette initiative a pour objectifs à long terme d'appuyer les réformes entreprises dans les pays africains, d'améliorer la gestion des finances publiques et de contribuer à améliorer la prestation des services et la réalisation des objectifs de développement social. Dans l'immédiat, elle vise à rassembler les hauts responsables du budget pour leur permettre de partager leurs expériences, de discuter des améliorations et des réformes à apporter aux systèmes de budgétisation et d'établir des programmes de collaboration dans le domaine des réformes budgétaires. Le Comité a également été informé que l'Initiative bénéficiait de l'appui des organisations suivantes: OCDE, UE et DCI. La première activité de cette Initiative, qui était un séminaire sur la réforme du budget, a regroupé 16 pays africains, la Banque mondiale, l'AFRITAC, la GTZ et le MEFMI.

62. Il a été par ailleurs expliqué que l'Initiative reposait sur la constatation qu'il fallait absolument une solide gestion des finances publiques pour qu'un État démocratique soit efficace et qu'une bonne planification budgétaire était indispensable pour assurer de bonnes prestations de services de base. L'Initiative CABRI devrait contribuer à améliorer les capacités nationales de

conception et de mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques et amener les dirigeants politiques à mieux connaître l'intérêt de ces réformes et à les adopter.

63. Le Comité a été informé que la réunion suivante de l'Initiative CABRI se tiendrait les 20 et 21 juin 2005 à Nairobi. Elle aurait pour but le lancement du réseau des hauts responsables du budget, dont les activités seraient les suivantes: assurer l'évaluation par les pairs du système de gestion des finances publiques en Afrique, organiser une réunion annuelle thématique ainsi qu'une mise en réseau des hauts responsables africains du budget et recueillir des informations sur les systèmes de gestion des dépenses publiques en Afrique. Tous les États membres intéressés ont été invités à participer à la réunion de Nairobi en juin 2005.

64. Dans le débat qui a suivi, le Comité a demandé un certain nombre d'éclaircissements. Il a voulu savoir quelle organisation continentale (Union africaine, CEA, BAfD) accueillerait l'Initiative et son réseau. Il a également fait remarquer que la réforme économique était un processus intégré, mais que l'Initiative n'en considérerait qu'un seul aspect (les réformes budgétaires) et il s'est donc demandé comment l'Initiative pourrait assurer le suivi des dépenses publiques dans le cadre des trois phases du budget national que sont la planification, l'exécution, le contrôle et l'évaluation.

65. Le Comité a également jugé nécessaire que l'Initiative tienne compte des facteurs externes et des politiques monétaires, dans l'examen des questions budgétaires.

66. Il a en outre estimé que l'Initiative CABRI pourrait beaucoup aider les États membres à intégrer les normes et pratiques internationales pertinentes dans le processus d'établissement de leur budget national. Le Comité a pris note de l'offre faite par la Banque mondiale de soutenir la consolidation de l'Initiative.

#### **Recommandations:**

67. À l'issue de ce débat, un certain nombre de recommandations ont été formulées. Le Comité a recommandé d'inclure dans le mécanisme de l'Initiative des questions d'orientation générale (stratégies budgétaires et de croissance en faveur des pauvres), ainsi que l'exécution et le contrôle du budget, notamment le recouvrement des recettes. Il a également suggéré d'inclure des statisticiens, des juristes, des parlementaires et des planificateurs dans le réseau et de les inviter à la réunion de juin pour les préparer à mieux comprendre l'Initiative et pour permettre à beaucoup plus de pays de l'adopter.

#### **Questions statutaires (point 6 de l'ordre du jour)**

- **Examen du Rapport annuel de 2005 sur les activités de la CEA**

68. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité était saisi d'un document intitulé «Rapport annuel, 2005», pour examen et observations à formuler. Le Rapport donnait un aperçu des principales activités menées par la Commission et ses organes subsidiaires au cours de la période allant de juin 2004 à mai 2005. Le Comité a loué le secrétariat pour la qualité et l'exhaustivité du rapport.

69. Le secrétariat a souligné les principales réalisations faites par la Commission pour relever les défis du développement de l'Afrique, essentiellement en exécutant chacun de ses huit sous-programmes, à savoir: faciliter l'analyse des politiques économiques et sociales, promouvoir le développement durable, renforcer la gestion du développement, exploiter l'information pour le développement, promouvoir le commerce et l'intégration régionale, améliorer la condition de la femme et appuyer les activités sous-régionales de développement. Le Comité a noté l'importance du nouveau sous-programme sur la planification et l'administration du développement., qui est exécuté par l'Institut de développement économique et de planification. De surcroît, il a pris note des réalisations majeures accomplies pour aider les États membres et leurs institutions à élaborer et renforcer les capacités en matière de conception et d'application de politiques et de programmes de développement grâce à des activités de coopération technique.

70. Le Comité a été informé que le secrétariat avait redoublé d'efforts au cours de la période considérée afin d'appuyer les efforts déployés par les États membres pour s'attaquer aux défis du développement. À cet égard, le secrétariat avait préparé les États membres pour d'importantes manifestations internationales présentant de l'intérêt pour leur développement. Il s'agissait entre autres: du prochain examen mondial des progrès accomplis dans la réalisation des OMD, prévu en septembre 2005; de l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing en février 2005; de la préparation de la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), devant avoir lieu à Tunis en novembre 2005; et de la préparation de la réunion ministérielle de l'OMC prévu à Hong Kong en décembre 2005.

71. L'attention du Comité a été également attirée sur plusieurs publications phares qui avaient été élaborées et publiées au cours de la période considérée. C'étaient notamment les suivantes: le *Rapport économique sur l'Afrique, 2005*, qui traitait des deux questions critiques interdépendantes que sont l'emploi et la pauvreté; le *Rapport sur la gouvernance en Afrique* portant sur les questions de gouvernance et qui avait été présenté en tant que document de base au quatrième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF IV) en octobre 2004; et la première édition du *Rapport sur l'état de l'intégration régionale en Afrique (ARIA)*, lancée en juillet 2004 et qui présentait une évaluation des progrès accomplis sur la voie de l'intégration régionale en Afrique. Ce dernier rapport avait été établi en collaboration avec l'Union africaine (UA) et la Banque africaine de développement (BAfD), avec l'appui de l'Union européenne (UE) et de la Banque mondiale.

72. Le secrétariat a aussi présenté un résumé des principales recommandations des réunions tenues par les organes subsidiaires de la Commission et les comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux au cours de la période considérée. Les organes et comités en question étaient: le Comité du développement humain et de la société civile, le Comité de l'information pour le développement (CODI), le Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique du Nord, le Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique centrale, le Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Ouest, le Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Est, le Comité de la coopération et de l'intégration régionales et le Bureau du Comité du développement durable. Les conclusions et les recommandations de ces réunions figurent en détail dans le rapport.

73. Au cours du débat qui a suivi la présentation, le Comité s'est félicité des améliorations apportées au rapport de cette année, en particulier l'accent mis sur les réalisations concrètes. Il a toutefois insisté sur certains problèmes dont le règlement permettrait d'améliorer davantage les résultats de la CEA. Il a notamment cité la nécessité d'établir une relation plus proactive et mieux structurée avec les ministères compétents des États membres et de mettre en place un mécanisme de rétroaction pour renforcer la communication et la coopération entre la CEA et ses États membres.

74. Dans le contexte du programme de coopération technique de la CEA, le Comité a fait observer que la Commission avait un rôle important à jouer dans le renforcement de la coopération technique et qu'elle devrait continuer à assister les pays africains dans leurs efforts de développement.

75. En outre, le Comité a reconnu le volume du travail accompli par la CEA au cours de la période considérée. Cependant, il a fait remarquer que la CEA avait besoin d'une meilleure stratégie de proximité pour rapprocher ses activités des États membres, notamment les pays touchés par un conflit et les pays se trouvant dans une situation particulière.

76. Le Comité a également noté qu'il y avait à l'heure actuelle une certaine dispersion des efforts menés par les divers partenaires de développement dans les pays africains et il a proposé que la CEA mette en place un cadre de coopération technique afin d'assurer une coordination effective et la cohérence entre les diverses organisations pour éviter les doubles emplois.

### **Recommandations**

- La CEA devrait mettre en place un mécanisme de rétroaction pour une communication efficace avec les États membres;
- La CEA devrait jouer un rôle plus actif pour renforcer les capacités dans les pays africains;
- La CEA devrait mettre en place un cadre de coopération technique afin d'assurer une meilleure coordination et la cohérence entre les diverses organisations pour éviter les doubles emplois.

### **Projet de programme de travail et d'ordre de priorités pour l'exercice biennal 2006-2007** (point 7 de l'ordre du jour)

77. Le secrétariat a présenté un document intitulé «Projet de programme de travail et d'ordre de priorités pour l'exercice biennal 2006-2007» (E/ECA/CM.38/3). Le programme de travail est conforme au plan-programme 2006-2007, qui a été approuvé par la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique à sa session tenue à Kampala en mai 2004. Il suit également la logique du cadre de gestion axée sur les résultats adopté par l'ONU, qui vise à établir des liens entre les objectifs, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les produits attendus de la Commission. Le projet de programme de travail tient également compte des objectifs et priorités du NEPAD et des objectifs de développement

convenus au plan international, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et dans les accords internationaux.

78. Le Comité a été invité à examiner avec soin le programme de travail et à recommander son adoption à la Conférence des ministres. Le projet de programme de travail et d'ordre de priorités pour l'exercice biennal sera soumis, avec la synthèse des observations de la Conférence des ministres de la CEA et de son Comité d'experts, au Comité consultatif pour les questions administratives budgétaires (CCQAB) en juin 2005, lorsque ce dernier examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 présenté par le Secrétaire général pour la totalité du Secrétariat de l'ONU.

79. Dans les débats qui ont suivi, le Comité s'est déclaré préoccupé par les chevauchements entre, d'une part, le plan stratégique et les priorités actuels de l'Union africaine et, d'autre part, les objectifs et activités contenus dans le projet de programme de travail de la CEA. À ce sujet, la Secrétaire exécutive adjointe par intérim de la CEA a informé le Comité des initiatives actuelles visant à coordonner les activités des deux institutions. Par exemple, des réunions fréquentes entre les chefs de secrétariat de ces deux organisations ont été instituées pour examiner périodiquement ces questions. En outre, il existe une interface régulière entre les fonctionnaires des deux organisations au plan technique. On a également signalé qu'au niveau des pays, la coordination était insuffisante entre, d'une part, les ministères chargés des finances, du développement économique et de la planification, qui collaborent principalement avec la CEA, et, d'autre part, les ministères des affaires étrangères, qui collaborent principalement avec l'Union africaine.

80. Le Comité a reconnu que l'insuffisance des ressources pouvait empêcher la bonne exécution du programme et souligné que ce dernier ne mentionnait pas les partenariats nécessaires à cet égard.

81. En outre, le Comité a fait observer que des facteurs externes pouvaient avoir des effets négatifs sur la mise en œuvre du programme et que toutes les parties prenantes devaient s'efforcer de les minimiser. Il a également constaté que certaines mesures des performances figurant dans le programme n'étaient pas claires et que le programme n'expliquait pas clairement comment les besoins des économies sortant d'un conflit seraient satisfaits.

## **Recommandations**

82. Compte tenu des observations ci-dessus, le Comité a formulé plusieurs recommandations. Il a exhorté la CEA à collaborer étroitement avec d'autres institutions du continent. Il a par exemple invité le secrétariat de la CEA à coordonner son programme de statistique avec les institutions compétentes en la matière, comme AFRISTAT.

83. Le Comité a insisté sur la nécessité de ressources suffisantes pour permettre à la CEA de mettre en œuvre son programme de travail une fois qu'il aura été approuvé. Il a insisté plus particulièrement sur le programme de travail de l'IDEP, compte tenu du fait que cette institution

avait jusqu'à présent dépendu dans une large mesure des contributions des pays, qui étaient parfois imprévisibles.

84. Le Comité a demandé au secrétariat d'utiliser des mesures des performances qui soient suffisamment explicites pour une évaluation correcte. Il a également demandé à la CEA d'organiser des séminaires sur les procédures de planification des programmes et d'établissement des budgets de l'ONU afin d'aider les États membres à mieux interpréter le programme de travail et son évaluation. Il a invité le secrétariat à veiller à ce que les préoccupations des États membres soient dûment prises en compte dans la version définitive du programme de travail.

85. Le Comité a invité instamment la CEA à accroître sa collaboration avec l'Union africaine, particulièrement dans l'organisation de réunions pour promouvoir les synergies et réduire les doubles emplois.

86. Enfin, le Comité a proposé que l'objectif du sous-programme 7 se lise comme suit: «Harmoniser les politiques nationales dans divers secteurs pour appuyer les activités d'intégration sous-régionale, en prenant en compte d'une part, toutes les initiatives de coopération et de co-développement sous-régionales, régionales et internationales ciblant la région; et d'autre part en adaptant l'objectif global aux spécificités de chaque région (impératifs de développement, état d'avancement de la mise en œuvre des OMD et du NEPAD).»

87. Compte tenu des observations et recommandations ci-dessus, le Comité a approuvé le projet de programme de travail et d'ordre de priorités pour l'exercice biennal 2006-2007.

#### **Questions diverses** (point 8 de l'ordre du jour)

88. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

#### **Adoption du rapport** (point 9 de l'ordre du jour)

89. Le Comité a adopté le présent rapport et le projet de résolution figurant en annexe pour examen par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

#### **Clôture de la réunion** (point 10 de l'ordre du jour)

90. Dans ses observations de clôture, le Secrétaire exécutif de la CEA, M. K.Y. Amoako, a exprimé sa gratitude à tous les participants pour avoir contribué à la réussite de la réunion. Il a fait observer que les recommandations du Comité seraient utilisées comme contribution à la session ministérielle et à d'autres instances comme le prochain sommet du G8 et l'examen par l'Assemblée générale des OMD, et seraient un apport majeur pour la Déclaration ministérielle. Il a fait l'éloge du dévouement des membres du Comité et s'est félicité de la richesse des débats.

91. Le Secrétaire exécutif a remercié le Gouvernement et le peuple du Nigéria pour leur hospitalité et pour toutes les installations mises en place pour la réunion, ainsi que la Présidence du Comité d'experts, tous les participants et les fonctionnaires de la CEA.

92. Prenant la parole après l'intervention de M. Amoako, M. George T. Irele, Président du Comité d'experts, a remercié le Secrétaire exécutif de ses observations de conclusion et de ses efforts pour assurer la qualité des délibérations. Il a également remercié tous les participants de leur précieuse contribution, le secrétariat de la CEA et le personnel du Ministère ayant participé à l'organisation de la réunion. Il a rappelé la volonté du Nigéria d'accueillir à nouveau de telles réunions à l'avenir.

93. Le Président a ensuite prononcé la clôture de la réunion.



## PROJET DE RÉSOLUTION

### PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL ET D'ORDRE DE PRIORITÉS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007

Rappelant la résolution 841 (XXXVII) du 22 mai 2004, adoptée par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, et par laquelle la Conférence a approuvé le plan-programme biennal de la CEA pour la période 2006-2007,

Prenant note de la structure de programme approuvée par la Conférence des ministres incluant un nouveau sous-programme intitulé «*Planification et administration du développement*», dont la mise en œuvre incombe à l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP),

Se félicitant des travaux menés par la CEA, à travers les activités et les produits de ses différentes entités en général et de l'IDEP en particulier, pour renforcer les capacités des États membres et de leurs organisations intergouvernementales, ainsi que des organisations de la société civile,

Ayant examiné le projet de programme de travail et d'ordre de priorités pour l'exercice biennal 2006-2007, tel qu'il figure au document E/ECA/CM.38/3,

Convaincu que les activités contenues dans le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2006-2007 contribueront à faciliter une croissance accélérée et soutenue en vue de la réduction de la pauvreté en Afrique car elles sont conformes aux priorités déterminées par les États membres,

1. Approuve le projet de programme de travail et d'ordre de priorités de la Commission pour l'exercice biennal 2006-2007, compte tenu des débats, observations et amendements y relatifs formulés lors de la réunion;

2. Demande au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), au Conseil économique et social, à la Cinquième Commission et à l'Assemblée générale des Nations Unies
  - i) De veiller à ce que des ressources suffisantes soient mises à la disposition de la Commission pour l'exécution du programme de travail; et
  - ii) De fournir à l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) les ressources nécessaires en transformant la subvention actuelle en ressources au titre du budget ordinaire pour des postes et autres dépenses, afin de permettre à l'Institut de mettre en œuvre avec efficacité son nouveau sous-programme sur la planification et l'administration du développement.